

Vendredi 10 juin à Quillebeuf-sur-Seine

Le Département premier financeur de la station d'épuration inaugurée par Jean Louis Destans

En compagnie de Ladislas Poniatowski, sénateur-maire de Quillebeuf-sur-Seine, Jean Louis Destans a inauguré la station d'épuration de cette commune. Le Conseil général a apporté ici 33 % du coût de l'investissement.

Depuis 1984, la commune de Quillebeuf-sur-Seine disposait d'un réseau de type pseudo-séparatif desservant la majeure partie du bourg et menant les eaux usées à un prétraitement rudimentaire dimensionné pour 1000 équivalents-habitants et rejetant les effluents en Seine. Consciente de l'inadéquation de la filière en place avec la réglementation en vigueur et notamment au regard des performances épuratoires exigées, la Communauté de communes de Quillebeuf-sur-Seine, ayant la compétence assainissement, a engagé dès 2004 les démarches relatives à la reconstruction de la station d'épuration.

La Communauté de communes a donc confié au bureau d'études *Egis eau*, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage puis à la Direction Départementale de l'Agriculture et la Forêt, la maîtrise d'œuvre relative à la construction d'une station d'épuration de 1500 équivalents-habitants.

La procédure de marchés publics a été lancée au printemps 2007. Le marché a été attribué à la société SAUR. La filière de traitement retenue est de type boues activées en aération prolongée. Cette station d'épuration permet de traiter la pollution carbonée et azotée des effluents.

La filière boue est constituée d'un atelier d'épaississement par table d'égouttage et d'un silo de stockage des boues couvert et désodorisé d'une capacité d'un an.

Les équipements de débitmètrie nécessaires à l'auto surveillance du système d'assainissement sont mis en place.

A terme, les eaux usées de la commune de Saint-Aubin-sur-Quillebeuf seront collectées et traitées sur cette station d'épuration.

Parallèlement à l'opération de construction de la station d'épuration la réhabilitation du poste de refoulement principal et le renouvellement de la conduite de transfert des effluents ont été réalisés par la société SAUR.

Les travaux relatifs à la construction de la station d'épuration ont débuté en 2009 et sa mise en service a eu lieu en juin 2010.

Le montant total de l'aide départementale s'élève à 338 022 €HT, soit une aide représentant 33 % du montant total de l'opération.

L'aide vient en complément des aides de l'Agence de l'eau Seine Normandie dont le montant s'élève à 285 678 €HT, soit 28 % du montant total de l'opération auxquelles s'ajoute une avance à taux zéro de 163 245 €HT.